

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Réunion régulière du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 14 décembre 2017 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

14 décembre 2017

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche
M. Alain Pichette, Louiseville
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand
M. François Gagnon, Saint-Justin

Étaient aussi présent :

Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier
Monsieur Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la régulière du 16 novembre 2017
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Dépôt et adoption de la correspondance
6. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
7. Approbation du paiement des comptes
8. Dépôt des résultats financiers au 30 novembre 2017
9. Consommation hebdomadaire
10. Suivi des nappes de la Régie
11. Pluviométrie
12. Information sur les équipements
 - 12.1 Rapport d'activités de Francis Morel Benoît
 - 12.2 Contrat d'entretien des systèmes de ventilation et des climatiseurs
 - 12.3 Inventaire de pompes et de moteurs
 - 12.4 Barrage Waterloo
 - 12.5 Achat d'un débitmètre pour le Puits SU-04
13. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
14. Varia

- 14.1 Projet Olymel - Yamachiche
- 14.2 Fin de la période de probation de Mario Paillé
- 14.3 Adhésion à la FQM
- 14.4 Régime d'assurances collectives par la FQM Assurances
- 14.5 Rémunération des membres du conseil d'administration
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

2017-12-170 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 16 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la réunion régulière du 16 novembre 2017 ;

POUR CE MOTIF :

2017-12-171 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 16 novembre 2017 tel que rédigé.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun rapport produit

5. CORRESPONDANCES REÇUES

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CORRESPONDANCE

En date du 14 décembre 2017

A. MUNICIPALITÉS MEMBRES

22 novembre 2017

Yamachiche – Résolution 300-2017 nommant le délégué et le substitut pour siéger sur le conseil de la Régie.

28 novembre 2017

St-Justin – 4^e versement de la quote-part 2017

B. AUTRES CORRESPONDANCES

28 novembre 2017

Ville de Victoriaville – Résolution 658-11-17 acceptant en leur nom et au nom des municipalités membres du regroupement, les plus basses soumissions concernant l'achat de produits chimiques pour l'année 2018.

28 novembre 2017

Agence de revenu du Canada – Lettre mentionnant que nous devons verser à tous les mois les déductions à la source pour l'année 2018.

05 décembre 2017

Hydro-Québec – Proposition de changement de tarif (G à M) pour le Puits SU-03.

05 décembre 2017

Banque Manuvie – Relevé des opérations au 30 novembre 2017, Solde : 281 195,52 \$.

08 décembre 2017

Axnor – Rapport préliminaire concernant l'étude de charge de la tour de ELPC.

11 décembre 2017

Ministère de la Sécurité publique – Versement d'une deuxième avance de 30 000\$ pour notre glissement de terrain.

13 décembre 2017

CNESST – Relevés des prestations accordés et des sommes imputées au 30 novembre 2017.

2017-12-172

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

6. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

DÉLÉGATION DE POUVOIR MARIO PAILLÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Réunion régulière du 14 décembre 2017

Fonds Administration

Hydro-Québec	Électricité Puits SU-01	83,65
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-21	4 913,52
Hydro-Québec	Électricité Bâtiment SE	1 492,18
Salaires au 23-11-2017	Employés	3 060,92
Salaires au 23-11-2017	Conseil d'administration	646,33
Hydro-Québec	Électricité Compteur SJ	37,01
Salaires au 30-11-2017	Employés	2 751,96
Hydro-Québec	Électricité Chambre 102	30,08
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-02	924,92
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-03	5 316,83
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-04	246,88
Salaires au 07-12-2017	Employés	2 751,96

Hydro-Québec	Électricité Puits SA-22	105,21
Hydro-Québec	Électricité Bâtiment SA	2 478,36
Hydro-Québec	Électricité Puits SE-11/12	2 126,59
Hydro-Québec	Électricité Réservoir SE	28,35
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-23/24	6 684,68
Bell Mobilité	Pagelettes décembre 2017	75,98
Bell Mobilité	Cellulaire décembre 2017	95,35
Desjardins Sécurité financière	Cotisations RPA novembre 2017	1 728,00
Receveur Général Canada	DAS novembre 2017	2 463,95
Revenu Québec	DAS novembre 2017	5 815,10
L'Union-Vie	Assurances collectives décembre 2017	937,18
Sogetel	Service tél. bâtiment SA	60,88
Hydro-Québec	Électricité Compteur MK	36,94
Visa Desjardins	Chauffe-eau instantané Puits SA-21	195,45
Salaires au 14-12-2017	Employés	2 785,49
		47 873,75

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres du conseil le rapport préparé en date du 14 décembre 2017 relativement aux dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 14 décembre 2017 ;

2017-12-173

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Gagnon et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie le rapport préparé en date du 14 décembre 2017 relativement aux dépenses payées dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

7. APPROBATION DES COMPTES

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION AU 14 DÉCEMBRE 2017 FONDS ADMINISTRATION

8313	Mario Paillé - Petite caisse	Renflouement de la petite caisse	262,05
8314	Ministre des Finances du Québec	Renouvellement certificat Luce Beaudin	112,00
8315	Ministre des Finances du Québec	Renouvellement certificat Annie Francoeur	112,00
8316	Ministre des Finances du Québec	Renouvellement certificat Francis M.-Benoit	112,00
8317	Énergies Sonic RN	Diésel pour les génératrices	2 056,46
8318	iScream Linux	Renouvellement hébergement site web	192,47
8319	Soudure Expert	Tuyau en inox (BSE) et réparations clôtures	2 483,46
8320	Pharmacie Chantale Gaboury	Hertel et savon à vaisselle	18,68
8321	AIE Informatique	Back-UPS pour photocopieur	1 029,03
8322	Bergeron Électrique	Branchement chauffe-eau Puits SA-21	200,62
8323	Location CDA	Veste de signalisation	27,54

Réunion régulière du 14 décembre 2017

8324	Patrick Morin Louiseville	Piles AA	19,98
8325	Aspirateurs Serge Gaboury	Entretien ménager et cirage des planchers	885,31
8326	I. Gagnon & fils	Quincaillerie diverse	415,35
8327	Attaches d'auro MG	Crochets et ancrages pour le Sprinter	430,19
8328	D. L. Mini-Pelle	Réparation fuite de St-Léon	977,29
8329	Dépanneur 350	Essence et diésel	386,97
8330	Alarme Diamond	Télésurveillance BSA	248,35
8331	Groupe Environnex	Analyses de laboratoire	3 182,06
8332	Produits chimiques CCC	Carbonate de sodium	2 923,24
8333	Cole-Parmer	Rouleau de tuyau flexible	136,99
8334	Toshiba Solution d'affaires	Photocopies	30,49
8335	Emco Corporation	Pièces d'aqueduc	5 037,31
8336	Fournitures de bureau Denis	Fournitures de bureau	167,74
8337	Dicom Express	Frais de messagerie	25,47
8338	ADMQ	Formation projet de loi 122	412,76
8339	Danovar	Changement moteur et pompe du SA-21	6 161,63
8340	Akifer	Dossier Pro-Mix et inspection par caméra	3 271,61
			31 319,05

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 14 décembre 2017.

Mario Paillé, trésorier

2017-12-174

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés ci-dessus pour une somme de trente-et-un mille trois cent dix-neuf et cinq (31 319,05 \$) pour l'administration.

8. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire préparé en date du 30 novembre 2017 ;

POUR CE MOTIF :

2017-12-175

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire préparé en date du 30 novembre 2017.

9. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 12 décembre 2017 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

10. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 13 décembre 2017 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

11. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 08 décembre 2017 relativement à la pluviométrie.

12. INFORMATIONS SUR LES ÉQUIPEMENTS

12.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'entretien des équipements de la Régie :

- Nous avons reçu les résultats d'inspection par caméra d'Akifer pour le PuitsSA-21. Un simple nettoyage par brossage serait nécessaire d'ici 1 à 2 ans.
- Nous voulons faire ajouter des stroboscopes à la flèche et au gyrophare du F-150 pour plus de visibilité le soir. Nous avons une soumission des Attaches d'auto M.G. pour 250 \$.

2017-12-176

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'accepter la dépense et d'autoriser l'installation de stroboscopes au F-150 par Attaches d'auto M.G. au coût de 250,00 \$.

-
- Pour notre projet de télémétrie, l'étude de charge de la tour a été réalisée et tout est correct, nous allons pouvoir ajouter nos antennes à celles de ELPC. Concernant le lien entre Ste-Angèle et St-Édouard, il reste un peu de programmation à faire par Sogetel et Neksys.
 - Nous allons faire installer une nouvelle lampe UV à la résidence Lafleur par Plomberie Guillemette.
 - Nous avons commandé un nouveau Back-UPS pour le photocopieur chez AIE Informatique au coût de 825 \$ plus 70\$ de transport. Ils étaient les moins chers et ils nous ont permis d'en essayer un pour s'assurer qu'il convient à nos besoins.
 - Nous avons changé le chauffe-eau instantané au Puits SA-21 pour un plus puissant et au même prix que le précédent. Maintenant tout est correct. Celui qui ne convenait pas a été retourné chez Home Dépôt.
 - Le CIUSS est venu nous déposer notre programme de santé spécifique à notre établissement. Ils viendront donner une formation gratuite à nos opérateurs au début de l'année 2018 sur les produits corrosifs.
-

2017-12-177

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'accepter le dépôt du programme de santé spécifique à notre établissement du CIUSS et qu'une copie soit déposée aux archives de la Régie.

-
- Nous allons faire réparer la génératrice du Puits SA-21. Il y a un problème avec une sonde de niveau d'antigel. Les travaux se feront sous garantie par Génératrice Drummond.
 - Nous avons fait emplir le réservoir de diesel d'hiver de toutes les génératrices.
 - Wolseley ne veulent pas reprendre les tuyaux de drain de 10 pouces qu'il nous reste du glissement de terrain. Nous avons un délai de 25 jours pour le faire.

12.2 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DES CLIMATISEURS

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien des systèmes de ventilation et climatiseurs vient à échéance au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE Climatisation Bélanger ont déposé une soumission pour un contrat d'entretien de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019, à raison de 2 visites par année au coût de 249,00 \$ par visite ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Climatisation Bélanger inclue le remplacement des filtres à chaque visite mais n'inclue pas les courroies et les taxes ;

POUR CES MOTIFS :

2017-12-178

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Gagnon et résolu unanimement d'accepter la dépense et d'octroyer le contrat d'entretien des systèmes de ventilation et des climatiseurs à Climatisation Bélanger jusqu'au 31 décembre 2019.

12.3 INVENTAIRE DE POMPES ET DE MOTEURS

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré a quelques puits dont le moteur et la pompe datent de quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE les délais pour se procurer certains modèles de pompes et de moteurs auprès des fournisseurs sont de quelques semaines ;

CONSIDÉRANT QUE pour ne pas se faire prendre au dépourvu en cas de bris d'un de ces puits, il serait préférable d'avoir en inventaire certains modèles de pompes et de moteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Danovar a déposé une soumission pour les pompes et moteurs ci-dessous :

Pompe pour le SU-02 :	5 200,00 \$
Pompe pour le SE-12 :	3 050,00 \$
Pompe pour le SE-13 :	1 835,00 \$
<u>Moteur 40HP pour le SU-02, SU-03 et SA-21 :</u>	<u>4 495,00 \$</u>
Total :	14 580,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Danovar s'engage à garantir les pompes et le moteur pour 1 an après leur installation si elle est faite par Danovar ;

POUR CES MOTIFS :

2017-12-179

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration acceptent la dépense et autorise l'achat des pompes et moteur auprès de la compagnie Danovar et de les maintenir en inventaire.

12.4 BARRAGE WATERLOO

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avait demandé en 2016 que des études sismiques soient réalisées au barrage Waterloo ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré n'a pas donné suite à ce dossier, compte tenu de l'importance du coût de ces études par rapport à la taille du barrage ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a relancé Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur chargé de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le barrage Waterloo est classé d'un niveau de conséquences « moyen » car selon sa fiche technique, il sert à 100 % pour la prise d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaëlle Carrier, hydrogéologue de la firme Akifer affirme être en mesure de démontrer que le barrage Waterloo ne sert pas à 100 % pour la prise d'eau et que les opérations de la Régie ne seraient pas affectées advenant la perte de ce barrage pour une courte période ;

CONSIDÉRANT QU'une conférence téléphonique a eu lieu entre M. Ghyslain Lambert, ingénieur, les représentants de la firme Qualilab Inspection, la représentante du MDDELCC et la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la représentante du MDDELCC a mentionné qu'une reclassification vers un niveau inférieur du barrage était possible si la prise d'eau n'est pas affectée par celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'une reclassification vers un niveau inférieur, les études sismiques ne seraient plus nécessaires et la fréquence et les exigences des inspections du barrage seraient moindres.

CONSIDÉRANT QUE Mme Gaëlle Carrier, hydrogéologue a fait parvenir une soumission d'une somme de 3700,00 \$ pour réaliser cette étude ;

POUR CES MOTIFS :

2017-12-180

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement d'accepter la dépense et d'octroyer le mandat à Mme Gaëlle Carrier, hydrogéologue de la firme Akifer de démontrer que le barrage Waterloo ne sert pas à 100 % pour la prise d'eau pour la somme de 3700,00 \$.

12.5 ACHAT D'UN DÉBITMÈTRE POUR LE SU-04

Ce point est reporté à une séance subséquente.

13. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

14. VARIA

14.1 PROJET OLYMEL – YAMACHICHE

CONSIDÉRANT QUE la firme GéniCité nous ont fait parvenir les plans de la conduite d'aqueduc pour le raccordement de l'usine Olymel ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ainsi que leurs employées ont des interrogations et besoin d'éclaircissements par rapport à ces plans ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre les représentants de la firme GéniCité, du conseil municipal de Yamachiche, les membres du conseil d'administration et les employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré serait nécessaire pour répondre à toutes les interrogations ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs points politiques sont à régler entre la municipalité de Yamachiche et la Régie d'Aqueduc de Grand Pré et qu'une entente écrite entre les deux partis devra être signée avant la tenue d'une rencontre avec les gens de la firme GéniCité ;

POUR CES MOTIFS :

2017-12-181

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de mandater Madame Barbara Paillé, présidente et Monsieur Jonathan Lacourse, vice-président, pour rencontrer Monsieur Paul Carbonneau, maire de la municipalité de Yamachiche et Monsieur Gaétan Beauclair, conseiller municipal de Yamachiche et délégué sur le conseil d'administration de la Régie et prendre entente avec eux sur les divers points politiques à régler dans le dossier Olymel.

14.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MARIO PAILLÉ

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé a été embauché à titre de secrétaire-trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le 13 décembre 2016 (Résolution 2016-11-173) ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Monsieur Mario Paillé était de un an, se terminant le 13 décembre 2017 et qu'il y a possibilité de permanence après cette période, selon l'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'embauche de Monsieur Mario Paillé prévoient une augmentation salariale pouvant aller jusqu'à 7 % après la période de probation et cela selon l'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'embauche de Monsieur Mario Paillé prévoient que régime de retraite et de l'assurance collective prennent effet lors de l'attribution de la permanence du candidat ;

POUR CES MOTIFS :

2017-12-182

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Pichette et résolu unanimement que la permanence soit accordée à Monsieur Mario Paillé ;

QU'une augmentation de salaire de 7% soit accordée à Monsieur Mario Paillé effective à compter du 13 décembre 2017 ;

QUE le régime de retraite et de l'assurance collective prennent effet à compter du 13 décembre 2017.

14.3 ADHÉSION À LA FQM

CONSIDÉRANT QUE les régies peuvent depuis peu devenir membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE les régies peuvent bénéficier auprès de la FQM des mêmes avantages et services (formation, ressources humaines, fond de défense, etc.) que les MRC, à part le droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle à la FQM est de 420,21 \$ plus taxes pour la période du 1 mai 2018 au 30 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2018 serait de 101,51 \$ plus taxes, soit le quart du coût de l'année 2017 ;

POUR CES MOTIFS :

2017-12-183

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'accepter la dépense et d'autoriser l'adhésion à la FQM à compter du 1^{er} janvier 2018.

14.4 RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES PAR LA FOM ASSURANCES

Monsieur Mario Paillé informe les membres du conseil de la Régie que la majorité des municipalités membres du regroupement Collectif d'Assurance des Municipalités de la Mauricie (C.A.M.M.) ont l'intention de maintenir et respecter leur engagement envers l'assureur ASQ Consultant jusqu'à la fin du présent contrat.

14.5 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration sont rémunérés uniquement pour leur présence aux réunions mensuelles de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un salaire de base équivalent au salaire des réunions serait envisageable pour le travail effectué pendant le mois par les membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement annuel des salaires des administrateurs selon l'indice des prix à la consommation du mois de septembre de chaque année serait envisageable ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement et un avis de motion pourraient être déposés lors de la réunion de janvier 2018 ;

POUR CES MOTIFS :

2017-12-184

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'abroger la résolution 2017-11-163 adoptée lors de la réunion du 16 novembre 2017 concernant l'indexation de 1% du salaire des administrateurs pour l'année 2018.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2017-12-185

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement que la présente séance soit levée à 22 h 15.

Présidente

Secrétaire Trésorier

